

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN
- Absent(s) : Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Docteur Yves LE TALLEC
- Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2018/331 - 0000 - Administration générale**  
**Proposition de modification du bénéficiaire d'une transaction foncière à GEISPOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de modifier la délibération n° 177 du 28 mai 2018 concernant le bénéficiaire d'une transaction par laquelle le Département du Bas-Rhin cède trois parcelles situées à Geispolsheim ;
- approuve la possibilité de prévoir une substitution d'acquéreur ;
- approuve la cession des parcelles concernées au profit de la société HE INVEST ou toute personne morale qui s'y substituerait et notamment la société ME INVEST ayant son siège social à Strasbourg, aux mêmes conditions que celles ayant fait l'objet de la délibération n° 177 du 28 mai 2018, HE INVEST demeurant garant de son substitué ;
- autorise son président à signer le compromis de vente, l'acte notarié et tout acte subséquent.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1120310-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18